

LA CERTIFICATION PEFC DE LA FORÊT PRIVÉE

Engagez-vous dans la certification
de la gestion forestière durable!



FIR EIS BËSCHER VU MUER

Qu'est-ce que la certification forestière PEFC?

PEFC (Programme pour la reconnaissance des certifications forestières) est une organisation indépendante de promotion pour une **gestion forestière durable**.

Une gestion forestière durable réunit les principes de

- respect de l'environnement
- équilibre économique
- bien-être social

afin de préserver les forêts pour les populations d'aujourd'hui et les générations futures.

Le bois issu de forêts gérées durablement est muni du label PEFC. Ce processus s'appelle certification forestière.

Pourquoi s'engager dans la certification forestière?

La certification forestière vous permet de prouver que votre forêt privée est gérée durablement.

Le label PEFC montre que votre forêt est gérée selon de bonnes pratiques environnementales, économiques et sociales tout en respectant les conditions régionales. En certifiant votre forêt PEFC, vous démontrez au public que votre forêt vous tient à cœur en tant que lieu de récréation, de production et de protection. En plus, vous vous ouvrez à un nouveau marché, celui du bois certifié.

Qu'est-ce que la gestion forestière durable?

«La gestion forestière durable signifie la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes.»

**(«Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts en Europe»
Résolution H1, Helsinki 1993)**

PEFC au Luxembourg?

Les critères luxembourgeois PEFC ont été élaborés par PEFC Luxembourg a.s.b.l. ensemble avec un groupe de travail multi-acteurs. Ils se basent sur les résolutions de la «Conférence

Ministérielle pour la Protection des Forêts en Europe», un processus intergouvernemental spécifique à la gestion durable des forêts.

Deux acteurs, l'Administration de la Nature et des Forêts et le Groupement des Sylviculteurs, se sont alliés afin de permettre la réalisation d'une certification régionale commune à laquelle les propriétaires forestiers publics et privés peuvent participer. Pour le propriétaire forestier, les principes d'une gestion forestière durable ont été rassemblés dans la «Fiche technique». La gestion durable est certifiée par une tierce partie indépendante.

Quelles sont les conséquences de la certification?

En signant l'«Engagement de qualité pour une gestion forestière durable au Grand-Duché de Luxembourg», vous vous engagez à:

- respecter la **législation** en vigueur ainsi que la «**Fiche technique**»
- réaliser une **carte** de votre propriété forestière
- rédiger et mettre en œuvre un **plan d'aménagement**
- faire respecter le «**Cahier des charges général**» par les exploitants qui interviennent dans votre propriété
- **former** votre personnel à la gestion forestière durable et à la sécurité au travail
- accepter la visite d'un auditeur dans vos forêts

La «Fiche technique» et le «Cahier des charges général» susmentionnés, ainsi que des «Instructions pour la réalisation d'une carte de la propriété forestière» sont mis à votre disposition par l'Administration de la Nature et des Forêts et le Groupement des Sylviculteurs.

Que coûte la certification PEFC?

Les coûts de la certification PEFC sont proportionnels à la surface de votre propriété forestière. La contribution pour une durée de cinq ans s'élève à un montant de:



© Phototudio C. Bosseler

Surface de la propriété forestière ≤ 2 ha: Taux de base 10 Eur

Surface de la propriété forestière > 2 ha: Taux de base 10 Eur + 0,2 Eur / ha / an

Mode de paiement: tous les 5 ans

Comment utilise-t-on le logo PEFC?

Vous pouvez utiliser le logo PEFC comme preuve de votre engagement pour une gestion durable des forêts. Une licence pour l'utilisation du logo sera établie sur demande par PEFC Luxembourg. Suite à quoi, vous pouvez vous servir du logo, en association avec votre numéro d'enregistrement personnel, directement sur votre bois (bois rond, etc.) ou vos documents (factures, contrats, etc.). *Par l'utilisation du logo PEFC, vous montrez au public que vous gérez vos forêts dans le respect de l'environnement, du bien-être social et de l'équilibre économique.*



Que faire pour s'engager dans PEFC?

Contactez l'Administration de la Nature et des Forêts pour d'avantage vous informer au sujet de la certification.

Tous les informations et documents sont aussi disponibles sur le site internet www.pefc.lu.



© Photostudio C. Bosseler

Signez l'«Engagement de qualité pour une gestion forestière durable au Grand-Duché de Luxembourg» et renvoyez-le à **l'Administration de la Nature et des Forêts.**

Des questions sur PEFC?

Groupement des Sylviculteurs a.s.b.l Service PEFC

23, an der Gaass L-9150 Eschdorf

Tel: (+352) 89 95 65 -1 Fax: (+352) 89 95 68 40

E-mail: pefc@privatbesch.lu

URL: www.pefc.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration de la nature et des forêts



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

JE DÉSIRE RECEVOIR LES DOCUMENTS SUIVANTS CONCERNANT
LA CERTIFICATION PEFC:

- BROCHURE COMPRENANT TOUS LES DOCUMENTS
(SAUF "LES INSTRUCTIONS POUR L'ÉLABORATION D'UN
DOCUMENT DE GESTION")
- INSTRUCTIONS POUR L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT
DE GESTION (POUR LES PROPRIÉTÉS > 50 HA)
- BROCHURE "BIOTOPE IM WALD"
(UNIQUEMENT EN LANGUE ALLEMANDE)

NOM / PRÉNOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉL. / E-MAIL

**Groupement
des Sylviculteurs a.s.b.l.**

Service PEFC
23, an der Gaass
L-9150 Eschdorf